

NOUVEL ÉLAN



NOUVEL ÉLAN

Le **micro crédit**
pour accompagner **vos** projet



FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE LA MOBILITÉ



© JACQUES PALUT - FOTOA.COM

Suite à plusieurs années de chômage, Antoine a été recruté par une structure d'insertion par l'activité économique. Après avoir réalisé une courte formation, ses démarches ont abouti à une proposition de CDD. Antoine n'a pas de véhicule et les horaires décalés de l'entreprise ne lui permettent pas d'utiliser les transports en commun.

Dans un premier temps, Antoine bénéficie du service "Pass'Mobile" de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais, ce qui lui permet d'utiliser une voiture pendant 3 mois. Son référent l'informe du dispositif "Nouvel Elan" et Antoine prend donc contact avec le CCAS de sa commune.

“ Avec Nouvel Elan, j'ai pu acquérir la voiture qu'il me fallait pour me rendre sur mon lieu de travail... ”

Présenté à la Commission du crédit "Nouvel Elan", son dossier est jugé recevable. Un crédit personnel remboursable à hauteur de 87,79 € sur 12 mois lui est accordé, ce qui va lui permettre de faire l'acquisition d'un véhicule d'occasion de 1.020 € sans fragiliser sa situation financière.

Vous souhaitez connaître l'ensemble des aides à la mobilité : www.boulogne-emploi.com

"NOUVEL ÉLAN" C'EST QUOI ?

Une formule de crédit sur mesure proposée par le Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer, qui tient compte de la situation sociale et financière.

POUR QUI ?

Pour les personnes qui n'ont pas accès au circuit bancaire traditionnel (revenus modestes, situation précaire...) mais qui ont une **capacité de remboursement même minime**.

POUR QUOI ?

- Pour financer un permis de conduire, un véhicule...
- Pour régler une caution, des travaux d'amélioration du logement...
- Ou pour remplacer un équipement de première nécessité, payer une formation, un appareillage lié à la santé...

COMBIEN ?

- Entre 300 et 2.000 € maximum.
- Le remboursement de cet emprunt peut s'étaler jusqu'à 24 mois.
- Aucun frais de dossier n'est demandé.
- Le taux en vigueur est de 6 % et la CAB prend en charge une partie des intérêts (sous conditions).

FAIRE FACE AUX TRAVAUX DANS SON LOGEMENT



Nathalie est propriétaire de son logement, dans lequel elle vit avec ses deux enfants depuis le décès de son mari. Sa maison étant mal isolée, la chauffer lui coûte cher, alors que les ressources de Nathalie sont déjà peu élevées.

Pour lui permettre de réaliser des travaux d'isolation, Nathalie peut bénéficier d'une subvention de l'ANAH de 500 €, mais il lui reste 2.000 € à réunir.

Elle se rapproche du CCAS de sa commune qui étudie avec elle la faisabilité d'un micro-crédit "Nouvel Elan". Après avis favorable, Nathalie remboursera 88,64 € de mensualité pendant 24 mois pour le prêt de 2.000 € qui lui est attribué. Elle pourra réaliser l'ensemble des travaux d'isolation et faire baisser nettement ses factures !



© Chantais - Fotolia.com

« Grâce à Nouvel Elan, j'ai pu financer l'isolation de ma maison sans passer par un crédit classique, beaucoup trop cher pour moi... »

Renseignements sur les aides et types de travaux subventionnables : service Habitat de la CAB : 03 21 10 36 36





VOUS AVEZ UN PROJET ET VOUS PENSEZ REMPLIR LES CONDITIONS DU CRÉDIT NOUVEL ÉLAN...

- si vous habitez Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Condette, Conteville-Les-Boulogne, Equihen-Plage, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-Les-Boulogne, Neufchâtel-Hardelot, Saint-Léonard, Saint-Martin Boulogne, Wimereux, Wimille, adressez-vous au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (cette liste est susceptible d'évoluer), sinon au Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer : 10, rue du Pot d'Étain à Boulogne-sur-Mer.
- si vous avez entre 18 et 25 ans, quelle que soit votre commune de résidence, rapprochez-vous de votre conseiller à la Mission Locale du Pays Boulonnais (03 21 30 36 22).

Plus d'informations au **03 21 10 36 36**
ou sur www.agglo-boulonnais.fr



NOUVEL ÉLAN

Une initiative

